Litige travaux de copropriété

Par Ginette Devaux

Des travaux de rénovation réseau d'eau potable parties communes et privatives votés en 2024 sont en cours de réalisation. Mais sur certaines villas il est impossible de passer le nouveau tuyau donc on nous annonce qu'il faudra percer à l'intérieur des maisons concernées pour essayer de trouver le blocage ! On nous demande donc de donner l'autorisation de creuser à l'intérieur de notre villa sans savoir ni où ni quels dégâts ! A savoir qu'il s'agit pour la majorité, de résidences de vacances !
Si nous refusons d'autoriser les « fouilles » le syndic nous menace de sortir notre compteur d'eau pour le mettre à l'extérieur et ainsi nous laisser la responsabilité de ce qui pourrait arriver sur la conduite entre le compteur et notre maison !
Nous avons déjà réglé plus de 950 euros en appels de fonds pour ces travaux, qui en fin de compte risquent de ne pas aboutir !
Donc :
1- est-ce que le syndic peut s'arroger le droit de faire du cas par cas sachant que personne n'avait été prévenu de cette finalité punitive ?
2-puis-je demander une part de remboursement si les travaux n'aboutissent pas chez nous ?
Merci de votre attention

Par yapasdequoi

Bonjour
"Percer pour essayer de trouver le blocage" ?
C'est du grand n'importe quoi.
L'entreprise et le syndic doivent préciser la teneur des travaux avec une solution acceptable.
Il n'y a rien de "punitif" si la solution met le compteur en limite de propriété.
C'est d'ailleurs le plus classique.

Par Ginette Devaux

Bonjour, merci de votre réponse.
Travaux : en raison fuîtes+++ sur tout le réseau de la copropriété (espaces verts, réseau alimentant piscine etc?) travaux votés pour remplacer les tuyaux sauf que l'existant (plus de 30 ans) est un tuyau de 25 même pas sous gaine?donc l'entreprise décide sur place avec syndic de passer dans tuyau de diamètre 25, un tuyau de 16 et si ça coince alors mettre un tuyau d 12?.certains l'ont et n'ont plus de pression ! Chez nous le tuyau passe sous la maison du voisin mitoyen derrière et si chez lui c'est branché sans problème, le tuyau n'arrive pas chez nous?.peut-être même que ça coince sous sa maison?.
Nous proposons solution d brancher sur la nourrice devant chez nous à à peine 10m. puis passer dans la cour et brancher?.mais ne veulent rien entendre !
Ils attendent la caméra ou « l'aiguille » chercheuse !
Quant au compteur externe qui les exonère de responsabilité en cas de fuite extérieure : qui me dit que la canalisation n'aura pas été abîmée avec leurs diverses tentatives et que ça fuira inexorablement et à mes frais ?

Par yapasdequoi

L'AG a choisi cette entreprise sur son sérieux ou sur son coût minimaliste ?
Et que fait le conseil syndical ?